



SDIS REGION VENOGE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

MADELEINE BROCARD
Secrétaire de l'AR
Ch. de plan 5
1307 Lussery-Villars
079/510.35.15
Madol508@gmail.com

Procès-verbal de la séance du 18 juin 2013 20h00

Monsieur Michel Devantay, Président, ouvre la séance.

Il propose une modification de l'ordre du jour pour y ajouter le point 2.1 : assermentation
Ce dernier est adopté avec la modification

Ordre du jour

1. Appel
2. PV de la séance du 14 mars 2013
- 2.1 Assermentation
3. Présentation des comptes 2012
- 3.1 Rapport de la commission
- 3.2 Adoption du préavis 02-2013, décharge au CODIR et à la Commission
4. Présentation d'un nouveau membre du CODIR
5. Divers et propositions individuelles *

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 22 communes, 3 s'étant excusées et 2 étant absentes.

2. PV

Le PV du 14 mars 2013 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

2.1

Messieurs Badan de Sullens et Gruaz de Vufflens-la-Ville, tous deux remplaçants, sont assermentés.

3. Présentation des comptes

Monsieur Augsburger, boursier, prend la parole et rappelle les chiffres principaux.
Le budget, après une attribution de frs 80'000.- sur un fond pour véhicule et un solde de frs 22'777.71 que le CODIR décide de rendre aux communes présente un résultat de frs 18.26/habitant.

3.1 Rapport de la commission

Monsieur Jauner, rapporteur, prend la parole et nous lis le rapport de la commission qui, en conclusion, propose d'accepter les comptes 2012 en versant la totalité du solde, soit 102'777.71 au fond pour véhicule.

Madame Isabelle Hautier, présidente, informe que le CODIR maintient sa décision de rendre 22'771.71 aux communes, il lui semble important de rétrocéder ce montant aux communes pour des questions d'honneur.

Réflexion de Monsieur Pernoud, Gollion: Il lui semble mieux d'alimenter le fond de véhicule selon un budget si l'achat de véhicule est nécessaire

Madame Hautier : c'est le seul fond de réserve qui serait dépendant du SDIS

Monsieur Burnat, Commandant : Pour des raisons de sécurité, un certain nombre de véhicules non ECA seraient nécessaires, d'autre part les DAP ne devraient plus se déplacer avec leurs véhicules privés.

Madame Piot Bournens : De combien serait le résultat si l'on rendait la totalité des 102'777.71 ?

Monsieur Augsburger : frs 18.26 – frs 4.- environ.

Monsieur Augsburger ; Réponse à Monsieur Pernoud : Si l'on boucle un budget avec un déficit de 60'000.- et que l'on devait, selon décision verser 50'000.- au fond véhicule, va-t-on le faire ? Non

Le fond ne peut en aucun cas être utilisé à autre chose.

Plus d'autres questions

3.2 Adoption du préavis 02-2013, décharge au CODIR et à la Commission

Le président met au vote le rapport de la commission :

7 oui, 14 non

Le président met au vote le préavis 02-2013 :

Tous les délégués répondent oui, moins 4 non des membres de la commission de gestion.

4. Présentation d'un nouveau membre au CODIR

Le Président remercie chaleureusement Monsieur Charles Ruchty pour le travail accompli et lui souhaite le meilleur pour son avenir.

Il précise qu'il serait bien que son remplaçant vienne des communes desservies par le DPS et le DAP de l'Isle.

Monsieur Ruchty présente Monsieur Jean-Luc Fontannaz de l'Isle.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote : il est accepté à l'unanimité sous les applaudissements, puis assermenté par le Président.

5. Divers et propositions individuelles

Le Commandant, Monsieur Burnat, prend la parole. Il nous dit que les budgets ont été tenus drastiquement. Il nous met en garde sur le fait que jusqu'à aujourd'hui beaucoup de pompiers ne notaient pas toutes leurs heures. Ce qui risque de ne plus être le cas. On le voit déjà dans le prochain versement de soldes du mois de juin.

Petit rappel concernant le 1^{er} août, un certain nombre de communes n'ont pas encore fait de demande de pompiers.

Madame Piot de Bournens demande à qui l'on doit s'adresser ?

Le Commandant répond : A eux.

Précision du Commandant : Il peut arriver que si une commune demande deux pompiers et que ceux qui se proposent sont des « bleus », il décide de leur adjoindre un chef par sécurité.

Monsieur Pernoud de Gollion : Dans les mises à l'enquête, le SDIS a des demandes supérieures aux exigences de l'ECA !

Le Commandant répond qu'ils n'ont pas vue sur les demandes de l'ECA, ils donnent leur ressenti au vu de l'accès et en fonction du terrain ou d'autres spécificités.

Monsieur Pernoud : Sont-ce des recommandations ou des prescriptions ?

Le Commandant : l'ECA donne des recommandations. Les prescriptions sont posées par le SDIS, mais elles sont dictées uniquement par la sécurité et non « pour embêter » !

Monsieur Guinnard, Eclépens : Qu'en est-t-il des services de parc pour 2014 ?

Le Commandant : Ce n'est pas un rôle de pompiers, les communes doivent s'organiser autrement.

Madame la Présidente du CODIR rappelle que selon la lettre info n° 2 le SDIS n'assurera plus le service de parc en 2014.

Il n'y a plus d'autre remarque.

Madame Hautier remercie très chaleureusement Monsieur Charles Ruchty pour son travail et la bonne collaboration qu'ils ont eue au sein du CODIR.

Monsieur Henneberger prend la parole pour informer l'assemblée que la commune est heureuse d'offrir le verre de l'amitié et ce qui va avec.

Monsieur le Président clos la séance et nous invite à l'apéro, il est 21h15.

Le Président



Michel Devantay

La secrétaire



Madeleine Brocard